



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe Ad-Hoc Sardine du Golfe de Gascogne 23 Octobre 2018 – Guetaria

Andres Uriarte a présenté les résultats d'une étude réalisée par les membres de l'AZTI en collaboration avec l'IFREMER. Ces résultats sont provisoires et simplifiés : l'ensemble des paramètres d'incertitudes n'ayant pas pu être intégrés au modèle. Des résultats plus complets seront disponibles fin 2018.

Cette étude présente les niveaux de captures espérés et les risques (notamment la probabilité que la biomasse se situe en dessous de Blim) pour différents scénarios de gestion (Voir document AZTI). Ces scénarios selon les cas, sont basés sur différentes règles, en particulier un système de plateau de TAC préférentiel comme demandé lors de la précédente réunion de ce groupe de travail.

Il en résulte que dans l'état actuel des connaissances, aucun scénario durable, au sens du CIEM ( $P(\text{biomasse} < \text{Blim}) < 5\%$ ), ne permet de dépasser 25 000 tonnes de capture, ce qui est bien inférieur à la réalité observée par les membres du groupe.

Au vu de cette présentation et tant que les incertitudes sur la définition des points de référence tel que Blim ne sont pas levées, les membres, notamment de la partie française, ne souhaitent pas précipiter les démarches et opter pour un plan de gestion. En effet l'évaluation du stock de sardine ne présente que des points de référence relatifs et non analytiques. Le diagnostique du stock doit et peut être amélioré selon les membres : Andres pense en effet que des progrès sur l'évaluation des œufs peuvent être réalisés.

La recherche d'un plan de gestion durable est un point important selon les membres espagnols afin de poursuivre les démarches de labellisation par le MSC, il est donc nécessaire de continuer les travaux de recherche et les échanges autour de ce sujet. Les membres français souhaitent proposer pour la mi-novembre de nouvelles règles de gestion, plus simples, afin de permettre une réelle gestion de ce stock de catégorie 2. Ces règles pourront être testées par l'AZTI et l'IFREMER début 2019, une nouvelle réunion de ce groupe de travail pourra alors être envisagée.